



Compte Rendu
Conseil municipal du 20 Septembre 2017

Le Conseil Municipal s'est réuni le mercredi 20 Septembre 2017 à 19h00, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur René MOREAU, Maire de VEYNES.

Avant d'ouvrir la séance, le Maire donne la parole aux personnes du public qui souhaiteraient s'exprimer.

LA PAROLE AU PUBLIC

Les éléments suivants ne reprennent pas l'intégralité des échanges mais les éléments les plus importants.

M. P.Pelloux intervient en tant que Président du Corso. Il déplore qu'une subvention ait été donnée à une association non veynoise, alors que l'association Festi Corso sollicite en vain depuis 2 années une subvention supplémentaire de 500 € pour les décorations de la fête du Corso. Cet évènement qui nécessite un important travail, attire du monde dans Veynes, et est apprécié par tous. Il s'autofinance grâce aux subventions du département, communauté de communes, et commune de Veynes. Mais constater que la Commune restreint les subventions aux associations veynoises et en accorde par ailleurs à d'autres associations est dommageable. Il souhaite que la Commune prenne conscience du travail accompli, car le Corso pourrait ne pas perdurer.

D.Chevalier informe que certains riverains ont reçu récemment un courrier pour les alerter sur les mesures à prendre, sur certaines habitations pour lutter contre les nuisances occasionnées par les pigeons. Il souhaite savoir ce que la Commune compte entreprendre pour endiguer ce fléau.

JC Villaret souhaite savoir s'il y a un acquéreur pour la maison des chefs ?

M.le Maire : En ce qui concerne les subventions, vous avez pu constater dans le compte rendu du dernier Conseil Municipal le vote majoritaire des élus, mais il a aussi été dit que nous remettons à plat les règles pour accorder les subventions. Elles seront claires, précises, et seront discutées en commission, avalisées par la Commission Finance et présentées au Conseil Municipal lors des prochaines attributions.

M.Ventre : Ce n'était pas fait contre le Corso.

M.le Maire : Il faut se rendre à l'évidence, cela n'a pas été compris par les Veynois. Le

Corso a acquis une grande importance, on regardera les attributions et les aides qui pourront être apportées par les autres financeurs.

En ce qui concerne les pigeons, on a écrit aux riverains. Nous avons demandé de contacter des entreprises spécialisées dans la captures de ces volatiles. On attend les devis. Toutes les précautions prises ne suffisent pas, et nous allons passer à la vitesse supérieure. Il est interdit de nourrir les pigeons. Or j'ai pu constater que certains habitants les nourrissaient. Cela sera rappelé dans le prochain bulletin municipal.

Quant à la Maison des chefs, je souhaite m'exprimer devant le Conseil Municipal et devant la presse qui pourra rapporter mes propos.

« Depuis samedi 9 septembre après midi, date de l'effraction, les veynois se posent des questions. Je vais donc répondre à leurs interrogations.

Deux principes s'imposent normalement à tout citoyen, principes qui sont censés les protéger:

1^{er} principe : La liberté de chacun s'arrête là où commence celle des autres

On trouve cette maxime dès la déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789 (art 4) et dans le préambule de la constitution de 1793.

Cette définition de la liberté a été bafouée

2^{ème} principe : Le droit de propriété et de jouissance de son bien est inaliénable.

Ce second principe a été piétiné puisqu'il y a eu effraction pour pénétrer dans les lieux

Ces deux principes, élémentaires dans toute vie en société, ont été volontairement bafoués, non pour venir en aide à des migrants qui seraient à la rue à Veynes mais à des fins de publicité d'un groupuscule qui n'a même pas le courage de s'identifier clairement envers la population ou les autorités.

Cette action n'est pas en faveur des migrants, car nous accueillons à Veynes depuis de nombreux mois un certain nombre de migrants mineurs non accompagnés, répartis dans plusieurs lieux d'hébergement.

Ils sont pris en charge par différents organismes départementaux

Ils se comportent très bien. Avec Jacqueline MARCELLIN, adjointe aux Affaires sociales et Nathalie FERRERE, notre conseillère déléguée, avec différentes institutions de la ville nous veillons à la qualité de l'accueil qui leur est fait.

Tout se passe bien. Je n'ai jamais entendu de griefs ou de remarques de la part de nos Concitoyens et nous en sommes très heureux.

Lorsque, voici 2 ans, les services de l'Etat m'avaient annoncé la venue possible d'un certain nombre de migrants sur Veynes, j'avais pris soin de réunir le Bureau municipal afin de mettre en place un dispositif d'accueil digne.

Nous avons pris soin de réunir toutes les associations caritatives, présentes à Veynes, pour les en avertir et mettre en place avec elles les dispositions nécessaires à cet accueil.

Nous avons travaillé sérieusement. Nous n'avons pas cherché à faire le buzz,

L'effraction et l'occupation illégale du bâtiment « Maison des chefs » est un mauvais coup porté à la ville et aux migrants qui sont suffisamment en souffrance d'avoir eu à quitter leur Pays et qui n'ont jamais demandé à être instrumentalisés de la sorte.

C'est un mauvais coup porté à l'image de Veynes.

C'est aussi un mauvais coup qui est porté aux finances de la ville et donc aux contribuables de Veynes.

Il faut qu'ils le sachent.

En effet, ce bâtiment est porté par un établissement public régional, l'EPF PACA, à la demande de mon prédécesseur depuis 2006.

Il n'y avait aucun projet sur ce bâtiment mais la convention signée à l'époque fait obligation à la ville de racheter ce bien.

La date limite d'achat est fixée au 30 novembre 2017.

D'un commun accord avec l'EPF, il avait été décidé de vendre ce bien. Un acquéreur avait été trouvé. Le compromis devait être signé la semaine dernière.

La commune est donc dans l'obligation de racheter ce bâtiment au plus tard le 30 novembre sans pouvoir le vendre.

Ce sont donc les Veynois qui seront mis à contribution aux travers de leurs impôts locaux. Pour conclure, je rappelle que ce bâtiment est insalubre, il n'y a ni eau, ni électricité, ni chauffage. Les installations sont particulièrement vétustes et dangereuses s'agissant de l'électricité.

Nous avons constaté que les squatters avaient mis en service de manière « sauvage » l'eau et l'électricité.

Je considère que la vie des occupants peut être mise en danger.

Et ce sont peut-être les Veynois qui devraient encore payer le résultat de telles inconséquences. »

Secrétaire de séance : G.DEPREZ

Il est procédé à l'appel et Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil municipal le **compte-rendu de la séance du 20 Juillet 2017.**

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Le Maire passe à l'ordre du jour de la séance.

Information du Conseil Municipal dans le cadre des délégations du maire :

*- Signature d'un marché relatif à une **Etude Pré-opérationnelle d'intervention sur 4 îlots du centre ancien de Veynes avec l'agence URBANIS**, pour un montant de 55 090,00 € HT.*

B.Saudemont : *cette étude accompagne l'aménagement par programmation et permet de prétendre à des fonds intéressants pour l'aménagement de Veynes.*

- Avenant 2017 à la Convention de mise en œuvre de la médecine préventive

Le Centre de Gestion des Hautes-Alpes a décidé d'intégrer à compter du 1^{er} juillet 2017 des infirmier(ères) afin d'assurer une meilleure couverture de la surveillance médicale des agents.

Ces infirmiers(ères), sous la responsabilité du médecin de prévention pourront réaliser des entretiens en santé au travail dans le cadre des visites périodiques pour les agents ne présentant pas de problème de santé particulier.

Pour mettre en place ce dispositif, il est nécessaire de modifier par avenant la convention en cours en introduisant notamment le tarif des entretiens infirmiers fixé à 61 € par agent.

N.Ferrere : *Le tarif du médecin est-il maintenu ?*

M. le Maire : *Oui*

La délibération est approuvée à l'unanimité

Développement Economique et Emploi

- Attribution d'aides aux loyers pour la reprise et l'installation d'un commerce

Suite à la réception de deux dossiers de commerçants ayant repris un commerce, il est proposé d'attribuer une aide aux loyers, versée à compter du 1^{er} Août et durant 3 ans, de manière dégressive, conformément aux règles décidées par le Conseil municipal.

M.Ventre : Je vous informe que « l'Habit ne fait pas le moine » a cessé son activité au 31/07/2017.

La délibération est approuvée à l'unanimité

Commission Sport -Culture – Tourisme

- Maîtrise d'oeuvre pour la construction d'une médiathèque salle de spectacle : avenant n° 4 au marché

Afin d'optimiser les interventions de l'équipe de maîtrise d'oeuvre, pour le suivi de chantier et compte tenu de la proximité géographique du bureau d'étude Sud Etude Engineering, le cabinet d'architecte Catherine Geoffroy et Franck Zonca, mandataire, souhaite confier le suivi de chantier (mission DET-AOR-SYN et OPC) au bureau d'étude Sud Etude Engineering.

Il convient par conséquent de passer un avenant n°4 pour modifier le tableau de répartition des honoraires. Il est précisé que cette modification n'entraîne aucune conséquence financière.

B.Saudemont: Les travaux de la médiathèque débuteront le 23 Octobre pour le désamiantage. La durée du chantier est de 19 mois ce qui amène à une livraison en Avril 2019.

M.le Maire : Cela va probablement gêner la circulation, mais nous avons obtenu l'accord du département pour dévier la circulation des poids lourds par le Col du Pignon. Cela préfigurera ce que pourrait être l'avenue des Martyrs sans circulation de poids lourds.

La délibération est approuvée à l'unanimité

Commission Affaires Scolaires- Affaires Sociales- Seniors- Personnes handicapées

- Participation de la commune aux frais de transport

Le nombre d'élèves inscrits sur la ligne VE040 « Furmeyer-Ecole de Veynes », pour l'année 2017/2018, soit 7 élèves, ne permet pas de maintenir ce service, la condition de maintien étant à 8 inscrits.

Aussi, le maintien de ce service de transport dépend de l'acceptation par les communes de Chateauneuf d'Oze, Furmeyer et Veynes de participer financièrement au service au prorata du nombre d'inscrits résidant sur leur territoire, soit 163 € pour la Commune de Veynes.

M.le Maire : Si l'effectif est inférieur à 8 le service n'est pas pris en charge, les autres communes sont d'accord pour participer. C'est une délibération qui a valeur de solidarité

entre les 3 communes.

La délibération est approuvée à l'unanimité

Commission Urbanisme Environnement Eau Assainissement

- Acquisition de parcelles contiguës à la médiathèque- précision à la délibération n°16-12-141

Suite à un détachement parcellaire intervenu le 27/02/2017, il convient de modifier les numéros de parcelles restant à acquérir.

Ainsi, il convient d'acquérir la parcelle cadastrées section AN N°558 (ex 181), pour un montant de 10 000€, ainsi que la parcelle cadastrée section AN n°560 (ex N°513), d'une superficie de 128 m² au prix de 43 €/m².

La délibération est approuvée à l'unanimité

- Transfert de propriété de l'emprise du collège - complément à la délibération n°17-07-081.

Il convient de compléter la délibération 17-07-081, votée lors de la dernière séance du conseil municipal et portant sur le transfert de propriété de l'emprise du collège François Mitterrand au Département des Hautes-Alpes, en intégrant également la parcelle AO 532 sur laquelle est édifié le gymnase du collège.

La délibération est approuvée à l'unanimité

- Aménagement du plan d'eau des Iscles : Demandes de subventions

Par délibération du 29 septembre 2016, le Conseil municipal a autorisé le Maire à présenter des demandes de subventions à différentes partenaires financiers. Afin d'optimiser l'ensemble des financements possibles, il convient de préciser que la part sollicitée auprès de la Région Provence Alpes Côte d'Azur ne portera que sur les phases 1 et 3 du projet.

F. Gatounes: Nous avons le projet de la médiathèque, de l'avenue Cdt DUMONT, rajouter un projet sur le plan d'eau, au vu des dépenses, est une prise de risques qu'on ne veut pas cautionner.

M.le Maire : Dans la conduite des projets il y a 2 phases, 1 phase étude, et une deuxième phase consacré au montage des dossiers pour obtenir des financements, les délais sont très longs, il faut s'y prendre maintenant. On verra donc comment on le lance, il est prévu 4 phases. Il s'agit donc de ne pas faire prendre de retard à un dossier. Il sera budgété uniquement dans des conditions financières supportables.

La délibération est approuvée à la majorité- Abstention : F.Gatounes – MC Mouraret

- Convention avec IT 05 relative à la réalisation d'un schéma directeur des canaux veynois.

Il est proposé de signer une convention avec IT 05, afin de bénéficier de leur assistance

pour l'élaboration d'un schéma directeur des canaux veynois en collaboration avec les ASA du canal du Béal, du Plan et du Moulin afin de mieux connaître les canaux, leurs usages, services et problématiques rencontrés.

C.Aubert : *Il y a également un lien avec l'étude sur les eaux parasites et le Schéma Directeur d'Assainissement.*

La délibération est approuvée à l'unanimité

- Attribution du marché de travaux de Construction d'une médiathèque et démolition et reconstruction du cinéma et salle de spectacle : Lot n°9 : Revêtements de sol et murs

Suite à l'analyse des offres, aux négociation engagées et à l'application des critères d'attribution pondérés, il est proposé de retenir l'offre de l'entreprise Gap Carrelage pour un montant de 89 914,79 € HT.

La délibération est approuvée à l'unanimité

- Modification statutaire du Syndicat Mixte d'électricité des Hautes-Alpes

Il a été décidé de compléter les compétences optionnelles du syndicat Mixte d'Electricité des Hautes Alpes par la compétence portant création et exploitation d'un réseau public de chaleur et de froid au profit des collectivités qui auront transféré cette compétence. Il convient, par conséquent d'approuver la modification des statuts.

M.Gagnaire : *Qui est concerné ?*

C.Aubert : *Toutes les communes*

M.Gagnaire : *Est-ce une obligation ?*

C.AUBERT : *Non, la commune gardera son réseau.*

M.le Maire : *Il n'y a pas l'obligation de leur confier des domaines de compétences.*

La délibération est approuvée à l'unanimité

- Attribution de subvention façade-toiture

Il est proposé d'attribuer une subvention à M.LOPEZ Fernand, SAS FEMACOTO, 3 Bd Gambetta, 05400 VEYNES, pour un montant de 820,05 €.

La délibération est approuvée à l'unanimité

Commission Finances

- Suppression de la Régie des timbres amendes de la Police Municipale

En raison de la mise en place du Procès Verbal électronique, il convient de supprimer la régie des timbres amendes de la Police Municipale.

J.P Artigues : *Le nombre de PV au 1^{er} semestre 2016 était de 1042, au 2^{ème} semestre*

1896, pour le 1^{er} semestre 2017 : 1111.

M.le Maire : Vous avez pu constater que nous avons augmenté le nombre d'arrêt minute, ce qui permet aux commerçants qui n'en avaient pas auparavant d'être satisfaits, mais pour que cela fonctionne, il faut que cela fasse l'objet d'une surveillance plus particulière de la Police Municipale, d'où l'augmentation du nombre de PV.

La délibération est approuvée à l'unanimité

M.le Maire: Nous serons obligés de mettre en place un Conseil Municipal le 26 Octobre prochain, car nous avons eu l'ouverture des plis du second marché de la Médiathèque ce matin ; est ce que cela convient ?

Questions diverses

F.Gatounes : J'ai pris connaissance du retour à la semaine de 4 jours pour les écoles. Cela a tourné court sans que les bilans aient été faits, si une évaluation a été faite j'aimerais en avoir connaissance.

M.le Maire : Je ne pense pas que l'on puisse le faire de manière précise. Il y a eu une enquête sur ce que pensaient les familles des NAP. Une des questions était « souhaitez-vous revenir à la semaine de 4 jours, après dépouillement, 51 % des parents étaient pour le retour à 4 jours. Une très grande majorité pour les maternelles, une majorité relative pour les élémentaires. Les enseignants devaient se positionner également via leur conseil d'école. Les conseils des maternelles, ont voté à l'unanimité pour ce retour à 4 jours, par contre le conseil d'école élémentaire a considéré qu'il ne pouvait y avoir 2 poids 2 mesures, aussi les enseignants ont voté à la majorité pour le retour des 4 jours. On a fourni les éléments au directeur de l'académie qui nous a autorisé à revenir à 4 jours. 78 % des communes du 05 sont revenues à 4 jours. A partir de là, on a très vite pris contact avec le Centre Social, qui nous avait dit avoir moins d'heures d'activité. Nous avons remis en place des activités qui sont dans l'esprit des NAP, à savoir, initier les enfants à des activités qui pourraient les intéresser. C'est encore en cours, certains ateliers démarrent dans les jours qui viennent d'autres plus tard.

J.Marcellin : il s'agit d'activités à but culturel et artistique, nous nous battons pour monter une chorale et recherchons un chef de coeur. Ce serait une activité nouvelle qui pourrait intéresser les enfants, d'autres activités sont déjà au point.

M.le Maire : L'ALSH a lieu maintenant le mercredi toute la journée.

M.Gagnaire : Cela représente un coût différent pour les familles.

M.le Maire : Oui, mais 4 ans auparavant il y avait déjà un coût. Veynes n'a pas à rougir de ses tarifs qui sont parmi les plus bas de la CCBD.

F.Gatounes : Donc il y aura des économies

M.le Maire: Oui, il y aura des économies qui permettront de faire face au financement des investissements de la Commune.

La séance est levée à 20h20

